

Point d'Information National « Ville »

Auteurs : Gérard Hégron (Université Gustave Eiffel), Anouk Delanoë (Université Gustave Eiffel)

1. Le besoin : vers une approche intégrée du développement urbain durable

L'agenda urbain de l'Union Européenne prône une politique pour un développement durable intégré de la ville. En effet, les différents défis qui se posent en milieu urbain, qu'ils soient économiques, environnementaux, climatiques, sociaux ou démographiques, sont interdépendants, et les bonnes réponses ne peuvent être que le fruit d'une vision holistique de la ville et d'une **approche intégrée et inclusive** pour satisfaire les exigences d'un développement soutenable. Par conséquent, les mesures de construction ou de rénovation physique du tissu urbain doivent être couplées à des mesures en faveur de l'éducation, du développement économique, de l'inclusion sociale et de la protection de l'environnement.

La mise en place de partenariats solides entre les **différents acteurs** de la fabrique urbaine (la recherche, l'ingénierie, les citoyens, la société civile, les collectivités territoriales, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, etc.) est par ailleurs indispensable pour associer les savoirs et savoirs faire, les usages et les connaissances locales afin d'identifier des solutions partagées, acceptables et durables.

L'organisation actuelle des instances européennes et nationales ne facilite pas la mise en œuvre de cette politique urbaine de l'UE qui prêche pour une approche transversale dans la résolution des problématiques urbaines et sollicite la coopération entre tous les acteurs du domaine.

A l'**échelle européenne**, la question urbaine est traitée de façon éclatée et sectorielle tant en termes de structures que de programmes qui abordent plus ou moins directement la question urbaine :

- **Commission Européenne**

Plusieurs directions principales traitent, dans le secteur qui est le leur, de la politique urbaine :

- [DG ENER](#) - Direction générale de l'énergie
- [DG MOVE](#) - Direction générale de la mobilité et des transports
- [DG ENV](#) - Direction générale de l'environnement
- [DG CONNECT](#) Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies

- [DG CLIMA](#) - Direction générale de l'action pour le climat
- [DG REGIO](#) - Direction générale de la politique régionale et urbaine
- [DG RDT](#) – Direction générale pour la recherche et l'innovation

- **Programme Horizon Europe**

Le domaine urbain est abordé dans :

- **Les clusters (pôles) du pilier 2 « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne » :**
 1. Santé
 2. Culture, créativité et société inclusive
 3. Sécurité civile pour la société
 4. Numérique, industrie et espace
 5. Climat, énergie et mobilité
 6. Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement
- **La Mission « 100 Climate-Neutral Cities by 2030 - by and for the citizens »** : l'objectif de cette mission, d'ici 2030, est de soutenir, promouvoir et mettre en valeur 100 villes européennes dans leur transformation systémique vers la neutralité climatique d'ici 2030 et faire de ces villes des pôles d'innovation pour toutes les villes, au bénéfice de la qualité de vie et de la durabilité en Europe.

- **Le Partenariat Driving Urban Transitions to a Sustainable Future (DUT)**

Horizon Europe offre de nouveaux mécanismes de partenariat public-public, dont le partenariat DUT. Il s'appuie sur les réalisations de la JPI Urban Europe : c'est un programme à plus long terme qui aligne les efforts de l'Europe et des États membres pour créer une masse critique pour les transitions urbaines. Il visera notamment à renforcer les initiatives conjointes en faveur du développement urbain durable et à contribuer à la mission « 100 Climate-Neutral Cities by 2030 - by and for the citizens ».

- Le **Smart Cities Marketplace** rassemble les acteurs européens des villes intelligentes et remplace la Marketplace of the European Innovation Partnership on Smart Cities and Communities (EIP-SCC). Ce nouveau nom symbolise la fusion anticipée de la place de marché EIP-SCC avec le système d'information sur les villes intelligentes (SCIS). Sous l'égide du Smart Cities Marketplace, la Commission européenne souhaite rassembler tous les acteurs de la communauté européenne des villes intelligentes afin d'aider les citoyens, les villes, les instituts de recherche et l'industrie à créer des zones urbaines plus durables, résilientes et intelligentes. Le Smart Cities Marketplace est une initiative destinée à ceux qui sont à la recherche d'inspiration, d'échanges de connaissances ou d'investissements pour mettre en place des solutions de

villes intelligentes dans les domaines des TIC, de l'énergie ou des transports et de la mobilité. Elle est soutenue par la DG Énergie, la DG Mobilité et la DG Connexion de la Commission européenne.

- Le [programme LIFE](#) (*Programme for the Environment and Climate Action*) soutient des projets qui mettent en œuvre des stratégies environnementales et climatiques de l'UE ou des États membres. Les projets doivent porter sur de grands territoires à des échelles régionales, nationales ou multinationales, voire parfois à des échelles urbaines. Certaines priorités thématiques intègrent cependant l'environnement urbain.
- [L'initiative urbaine européenne \(IUE\) ou European urban initiative \(EUI\)](#) : l'Initiative urbaine européenne est un nouvel instrument apportant un soutien aux villes, qui s'appuie sur toutes les priorités thématiques de l'agenda urbain pour l'Union européenne et couvre toutes les zones urbaines. Il intégrera notamment les anciennes « actions urbaines innovantes » du programme Urban Innovative Actions (UIA). Son budget pour la période 2021-2027 s'élève 400 millions d'euros.
- [Le programme URBACT](#) : URBACT est un programme de coopération qui permet aux villes européennes d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques en matière de développement urbain en créant des réseaux de villes transnationaux. Il s'adresse aux villes, agglomérations et métropoles sans limite de taille et ni de population. Certains appels à projet sont également ouverts à d'autres partenaires potentiels ayant des compétences dans le domaine urbain. Le programme URBACT IV (2021-2027) sera étroitement par ailleurs associé à l'Initiative urbaine européenne (IUE).
- [Le programme ESPON](#) : ESPON est un programme de recherche appliquée qui propose de construire et consolider la connaissance des territoires européens aux acteurs de l'aménagement et du développement. Il s'adresse à la fois aux chercheurs et aux acteurs professionnels et a pour objectif de créer un lien entre la recherche scientifique et la mise en œuvre des politiques publiques. *Plus d'informations concernant le programme 2021-2027 à venir.*
- Différents instruments financiers viennent aussi soutenir le développement des territoires et des villes comme les [Fonds européens structurels et d'investissement \(FESI\)](#) dont en particulier le [Fonds européen de développement régional \(FEDER\)](#).
- Les **réseaux européens** se forment le plus souvent par type d'acteurs ([UERA](#) pour les opérateurs de la recherche, [EUROCITIES](#) pour les grandes villes européennes, ...) ou par type d'objets ([ENERGY CITIES](#) et la [Convention des](#)

[Maires pour le climat et l'énergie](#), [ECTP](#) pour le domaine de la construction, ...).

A l'échelle nationale, nous retrouvons une partition semblable du traitement du champ urbain au regard de la dimension européenne :

- Les **alliances nationales** de la recherche se partagent les dimensions environnementale, énergétique et sociale de la ville :
 - [AllEnvi](#) : Alliance nationale de la recherche pour l'environnement ;
 - [ANCRE](#) : Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie ;
 - [ATHENA](#) : Alliance nationale des sciences humaines et sociales ;
 - [ALLISTENE](#) : Alliance des sciences et technologies du numérique.
- Pour le programme **Horizon Europe**, le **MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche)** a mis en place un dispositif national autour de trois types d'acteurs, structurés pour chacun des clusters cités plus haut :
 - les **Représentants français auprès des Comités de Programme (RCP)** sont chargés de représenter la France au sein des comités de programme mis en place par la Commission européenne (CE) aux fins d'élaborer la programmation d'Horizon Europe et d'en assurer le suivi d'exécution par la CE. Les RCP peuvent également participer au réseau PCN de leur thématique.
 - les **Groupes Thématiques Nationaux (GTN)** sont des instances informelles de consultation des acteurs de la recherche et de l'innovation (R&I), publique et privée, et sont animées par les RCP. Ces groupes sont consultés pour alimenter une position française commune, que les RCP portent auprès des comités de programme.
 - les **Points de Contact Nationaux (PCN)** sont chargés de diffuser l'information et de sensibiliser la communauté de la R&I aux programmes européens. La CE demande à chaque État membre de mettre en place un réseau national de PCN et ce, dans le respect du document « [Minimum standards and Guiding principles](#) » adopté, publié et mis à jour par elle.
- [L'ANCT \(Agence nationale de la cohésion des territoires\)](#) est « autorité nationale de coordination » des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) dont en particulier le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'un des quatre fonds européens structurels et d'investissement dont bénéficie la France.
L'ANCT est l'autorité de gestion désignée pour le programme URBACT au niveau européen, mais aussi le point de contact national pour les partenaires français.

- Un **groupe miroir** existe pour la **Mission « 100 villes climatiquement neutres d'ici 2030 - par et pour les citoyens »**, le **partenariat « Driving Urban Transitions to a sustainable future » (DUT)** et l'**initiative « New European Bauhaus » (NEB)**.

Pour résumer, nous pouvons faire le constat général suivant :

On assiste à une montée significative de la question urbaine dans les agendas européens tant sur le plan de la recherche et de l'innovation que sur le plan politique avec :

- une volonté forte de déployer une approche transversale et intégrée de la thématique ;
- un spectre très large de programmes qui concerne plusieurs thématiques d'Horizon Europe (et donc différents RCP, GTN et PCN), et d'autres programmes comme LIFE, ESPON, IUE, URBACT, etc. ;
- une typologie d'acteurs très diversifiée, qu'il s'agisse de collectivités de tailles différentes, d'entreprises dans des secteurs d'activités divers, des aménageurs, des architectes et urbanistes, ou des milieux de la recherche et de l'innovation.

Les besoins sont multiples :

- Il demeure auprès des acteurs un besoin d'information synthétique sur les initiatives, les programmes et réseaux européennes qui traitent plus ou moins directement de la ville, et un besoin de décloisonnement et de mise en relation de ces acteurs pour le montage de projets collaboratifs ;
- Il subsiste par ailleurs une attente dans certaines initiatives ou instances européennes sur l'expression d'une position française consolidée en la matière ;
- La nécessité de renforcer la présence française dans les projets européens fait consensus et la marge à combler pour améliorer le taux de succès de la France dans ces projets européens est importante.

2. Le Point d'Information National «Ville» : positionnement, mission et objectifs

2.1 Positionnement institutionnel

La genèse - La création du Point d'Information National « Ville » est une initiative de l'I-SITE FUTURE qui est portée par l'Université Gustave Eiffel et qui repose sur le thème de la « Ville de demain ». Les directions générales de l'Ifsttar et du CSTB ont mandaté Gérard Hégron (Ifsttar) et Alain Zarli (CSTB) pour initier la définition et la mise en œuvre de ce point d'information national sur la thématique urbaine. L'UPE, qui portait le projet initial, a recruté un ingénieur d'étude pour assurer le secrétariat

permanent (veille, information et communication) et affecte un budget annuel pour le fonctionnement du PIN. Le Point d'Information National « Ville » a été élaboré en lien avec le MTE (ministère de la Transition écologique et solidaire), le MESR (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) et l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires).

Le Point d'Information National «Ville» - L'objectif du Point d'Information National «Ville» est la participation coordonnée des acteurs français aux programmes européens qui traitent de la ville dans le domaine de la recherche et de l'innovation¹. Sa mission est pensée en complémentarité avec les initiatives nationales existantes mises en œuvre notamment par le MTE et le MESR. En tant qu'instance nationale, le Point d'Information National « Ville » associe dans son organisation et ses activités le MTE, le MESR et l'ANCT ainsi que les principales structures ou réseaux nationaux d'acteurs du monde de la recherche, des collectivités territoriales, des entreprises, des aménageurs et des urbanistes. Il a officiellement démarré ses activités en septembre 2017.

2.2 Mission et objectifs

Compte tenu de l'ampleur des attentes des acteurs, de la complexité des problématiques urbaines inhérentes au concept de développement durable et intégré, de la multiplicité des initiatives européennes et des types d'acteurs concernés, il apparaît donc de plus en plus clairement, la nécessité de :

- Travailler au développement d'un continuum de la recherche jusqu'à l'innovation et le marché ;
- Resserrer les liens entre les milieux de la R&D et de l'innovation, avec une plus grande visibilité des initiatives européennes et de leurs interrelations, auprès de tous les acteurs concernés (recherche, industrie, collectivités, ministères, etc.) ;
- Collecter, gérer et diffuser au niveau français toute l'information utile provenant des initiatives européennes relatives au thème de la ville et de l'urbain afin de la mettre à disposition des acteurs concernés.

La mission du Point d'Information National « Ville » n'est pas de se substituer aux différentes instances existantes mais de répondre, en lien et coordination avec elles, aux attentes et aux besoins généraux formulés plus haut. Afin de satisfaire une approche intersectorielle et transdisciplinaire de la recherche, de l'innovation et de la fabrique urbaine, le Point d'Information National «Ville» a vocation à amplifier la participation conjointe des acteurs publics et privés dans les initiatives, programme et réseaux européens du domaine urbain en les informant de façon synthétique sur les initiatives, les programmes et les opportunités de financement européens et en favorisant l'interconnaissance et la coopération entre les parties prenantes.

¹ Le terme d'innovation doit être considéré dans un sens large incluant l'innovation technologique, l'innovation en termes de processus, de gouvernance, de modèle économique et l'innovation sociale.

Le Point d'Information National « Ville » sera un point d'information et d'animation centralisé qui aura un double objectif : **inciter et accompagner** :

- **Inciter** les acteurs français à participer aux programmes européens dans le secteur urbain en faisant une veille continue, en synthétisant et en diffusant les informations aujourd'hui dispersées sur les initiatives, les programmes (*Strategic Research and Innovation Agendas*), les appels à projets et leurs résultats, ainsi que sur réseaux européens dans le domaine urbain.

Différents travaux seront réalisés et actualisés en continu :

- Cartographie sur les initiatives, programmes et réseaux européens ;
- Cartographie des instances, des acteurs et réseaux français du domaine ;
- Actualité sur les programmes et appels à projets en cours et à venir ;
- Organisation de journées nationales d'information sur les programmes, les futurs appels à projets et leurs résultats ;
- Diffusion d'une lettre d'information régulière ;
- Site web.

Les informations collectées et synthétisées seront diffusées auprès des acteurs concernés via les réseaux existants à l'échelle nationale et à l'échelle locale (Réseau [France Ville Durable](#), fédérations professionnelles nationales, associations de collectivités territoriales, réseaux d'entreprises...).

- **Accompagner** la participation des acteurs français aux programmes européens en favorisant le décloisonnement des acteurs et la coopération intersectorielle et interprofessionnelle :
 - Réponse à la demande pour conseiller et orienter les personnes vers la bonne entrée ou source d'information ;
 - Préfabrication d'écosystèmes d'acteurs à l'échelle nationale puis à l'échelle européenne en les invitant à rejoindre les réseaux européens *ad hoc* existants :
 - Organisation d'ateliers (*speed-meetings, matchmaking events, ...*) pour la mise en relation des différents types d'acteurs dans la perspective du montage de projets partenariaux ;
 - Diffusion de l'information sur les initiatives européennes organisées lors des appels à projets (*info days, brokerage events, webinars,...*)
 - Coordination des activités de communication du groupe miroir français existant (Mission « 100 villes climatiquement neutres d'ici 2030 - par et pour les citoyens » et Partenariat « Driving Urban Transitions » (DUT)) en regroupant les acteurs et en organisant des réunions communes d'information sur les programmes et appels à projets.

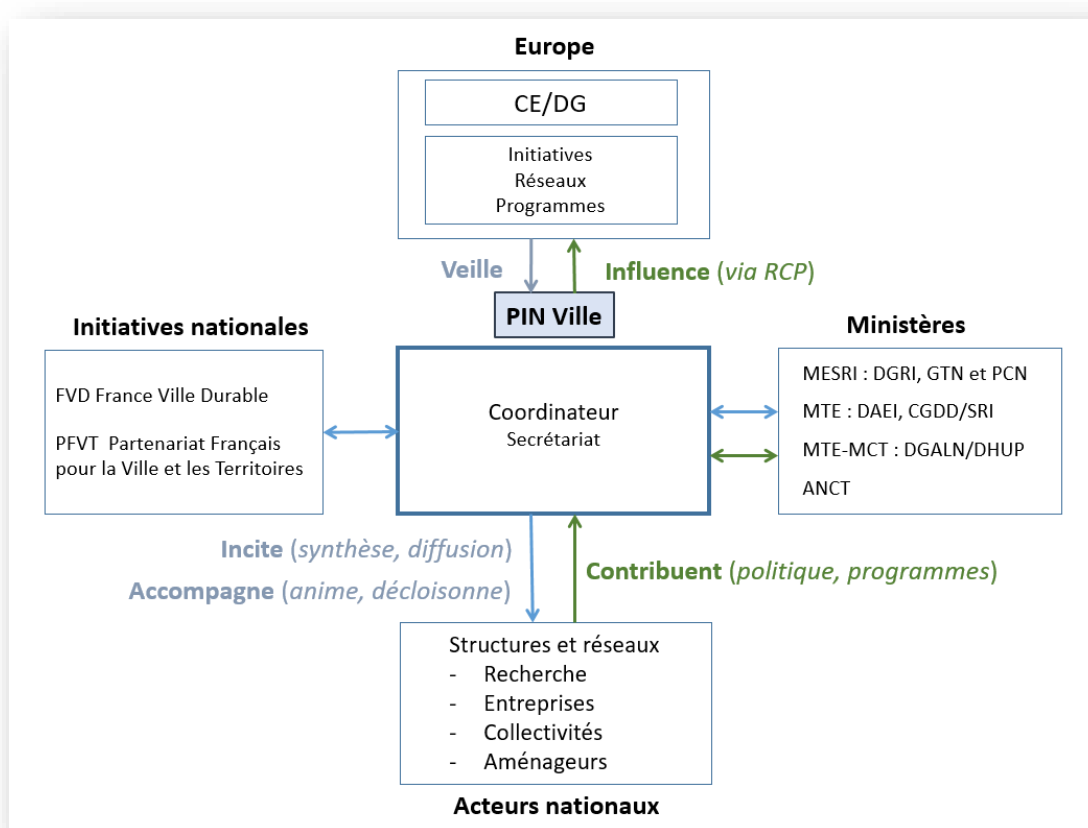
3. Organisation et fonctionnement du Point d'Information National « Ville ».

3.1 Organisation

Le Point d'Information National « Ville » fonctionnera en s'appuyant sur la structure suivante :

- Le **Coordinateur** qui assurent la responsabilité du Point d'Information National, l'animation et coordination des activités ;
- Le **Secrétariat** qui gère la mise en œuvre de la stratégie du Point d'Information National (veille, communication, logistique, gestion administrative et financière).

Le schéma fonctionnel ci-dessous synthétise la structuration du Point d'Information National « Ville » et ses interactions au niveau national et européen.



3.2 Fonctionnement

Coordinateur / Secrétariat Permanent

- Construction et pilotage de la stratégie du Point d'Information National avec le bureau.
- Coordination de la mise en œuvre de la stratégie
- Relations institutionnelles : liaison avec les ministères (MTE, MESR), avec les instances nationales ([France Ville Durable](#), [PFVT](#)), avec les représentants des

acteurs français (alliances nationales de la recherche, entreprises, collectivités, aménageurs...) et avec les instances européennes (DG, initiatives, programmes, ...).

Secrétariat permanent

- En lien avec le groupe « Information et communication » qu'il anime, il conduira une activité :
 - De veille et de synthèse des informations sur les initiatives, programmes, réseaux, appels à projets, etc.,
 - De communication interne et externe :
 - conseil auprès des personnes demandeuses ;
 - diffusion des informations auprès des acteurs français ;
 - relation avec les membres et partenaires du Point d'Information National.
- Logistique : organisation des réunions, des journées d'information, des ateliers, ... ;
- Gestion administrative et financière (budget de fonctionnement du Point d'Information National).

ANNEXE

Membres du Point d'Information National « Ville »

Equipe

Coordinatrice / Secrétariat permanent

- Anouk Delanoë (Université Gustave Eiffel), anouk.delanoë@univ-eiffel.fr